

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 237

présenté par

M. Mazars, Mme De Temmerman, Mme Gipson, M. Krabal, M. Simian et M. Terlier

ARTICLE 78 NONIES**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.